# Département de l'Hérault

#### ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

Objet:

**Achat Parcelle** D n° 720 « Le Gouldeau » D n° 885 « Le Canton » D n° 1053 « Le Canton » **Consorts DURAND-BLANQUIER** 

N°: D-2023-10-02-07

## Nambre de Membres

Afférents Out out pris part En exercice à la délibération Au consell 23

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/20: 0 9 OCT. 2023

Publié le

ID: 034-213401359-20231002-D2023\_10\_02\_007-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LESPIGNAN

## **SEANCE DU 2 OCTOBRE 2023**

Présents: Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, René COUSIN, Marie CHOLLET, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Julien PUJOL, Ludivine ALBERT, Laurent FUSTER.

Procurations: M. Jean-Philippe GARCIA à M. Yann RAMIREZ, Mme Laure GIMENO à M. Claude VIDAL, M. Julien RIBES à M. Jean-François GUIBBERT, M. Olivier MONROS à Mme Géraldine ESCANDE.

Absents Excusés: Mme Solène PELLE, M. Didier MONTIER.

Secrétaire de séance : M. Yann RAMIREZ.

Début de séance : 18H30

Monsieur le Maire informe le conseil de l'opportunité d'acquérir les parcelles cadastrées section D n° 720 « Le Gouldeau » de 1370 ca, D n° 885 « Le Canton » de 540 ca et D n° 1053 « Le Canton » de 720 ca appartenant aux consorts DURAND-BLANQUIER.

Le prix de ces parcelles est de 1.00 € symbolique.

Il demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

## LE CONSEIL

A l'unanimité des présents + 4 procurations,

Approuve l'acquisition des parcelles D n°720 – 885 - 1053 appartenant aux consorts DURAND-BLANQUIER au prix d'un euro symbolique.

Cette affaire sera confiée à Maître FRUTOSO, Notaire à Colombiers qui rédigera l'acte afférent à cette acquisition.

Tous les frais liés à cette affaire seront à charge communale.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document technique, administratif ou financier nécessaire à la réalisation de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Après dépôt en Préfecture De l'Hérault le -: 6 OCT. 2023 Et publication ou notification Du 9 OCT. 2023

Yann RAMIREZ

Jean-François GUIBBERT